

Motion Jérôme Christen et consorts – La paille fait plus de dégâts que la poutre, éradiquons celle en plastique !

Texte déposé

En matière de pollution générée par les matières plastiques, les mauvaises nouvelles se succèdent. Des chercheurs de l'Université de Genève ont publié le 16 avril dernier une étude — relayée par divers médias — qui fait état de la présence fréquente de cadmium, mercure et plomb dans des déchets plastiques collectés sur les plages du Léman. Ces concentrations, parfois très élevées, dépassent le maximum autorisé par la législation européenne.

Selon l'Agence télégraphique suisse (ATS), cette étude parue dans la revue *Frontiers in Environmental Science*¹, l'une des rares à examiner les plastiques dans les lacs d'eau douce, montre que, comme les océans, ces habitats sont également touchés par la pollution plastique.

Dans les aliments

Ces plastiques sont ainsi susceptibles de causer les mêmes problèmes à la faune d'eau douce que marine. « L'enchevêtrement et l'ingestion sont les plus préoccupants », selon Montserrat Filella, chercheuse à la Faculté des sciences de l'Université de Genève. Quand ces débris sont mangés par les animaux, « les conditions acides et riches en enzymes de l'estomac peuvent accélérer la vitesse à laquelle ces toxines sont libérées dans le corps », affectant ainsi les animaux. Plus troublant, ces plastiques s'insinuent jusque dans des aliments comme le miel, le sel ou la bière.

Il y a deux semaines, des chercheurs de l'Université de Berne nous apprenaient eux que « de nombreux sols des régions montagneuses protégées et éloignées ont été contaminés par des billes de microplastique ». Il y aurait 53 tonnes de ces déchets synthétiques dans les sols alluviaux des réserves naturelles de Suisse.

Notre collègue Anne-Laure Botteron a déposé, le 22 mai dernier, une judicieuse interpellation visant à demander au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour lutter pour la diminution des matières plastiques.

Une première mesure concrète pourrait être prise pour éradiquer un composant plastique particulièrement nuisible. Il s'agit de la paille en plastique qui ne se retrouve que trop rarement dans les poubelles de recyclage et le plus souvent dans nos eaux, en raison de sa petite taille, de sa légèreté. D'autant qu'elle est distribuée à tout-va depuis quelques années sans que le client n'en fasse la demande.

Bien que la paille ne représente qu'une infime fraction du plastique polluant nos eaux, sa taille en fait l'un des pollueurs les plus nocifs dès lors que les animaux ainsi que les poissons les consomment malgré eux. Elle est devenue l'un des produits les plus répandus et inutiles de la planète. Plusieurs villes américaines et la Grande-Bretagne l'ont bannie. D'autres pays y songent tels que la France et la Belgique.

D'autres solutions

Pas question toutefois de bannir la paille en général, car des enfants, des personnes âgées ou des personnes vivant avec un handicap, par exemple, en ont besoin. « L'idée est d'opter pour des pailles durables, quand on ne peut s'en passer. Il en existe en Inox, en papier, en bambou ou en verre. Et si l'on n'est pas prêt à passer à la paille lavable, il en existe des biodégradables, en carton ou en amidon de maïs. Certains

¹ <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fenvs.2018.00001/full>

modèles sont même comestibles ! » déclarait récemment à *24heures* Leïla Röllli, Fondatrice de l'association romande « En Vert Et Contre Tout ».

La présente motion demande au Conseil d'Etat de prévoir un cadre légal permettant de bannir dans le canton de Vaud la paille en plastique, sur le modèle de la ville de Neuchâtel en la faisant précéder d'une campagne d'incitation et sensibilisation.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jérôme Christen
et 23 cosignataires*

Développement

M. Jérôme Christen (AdC) : — Il y a plusieurs guerres à mener pour préserver notre environnement et la lutte contre les dégâts provoqués par les matières plastiques en est une. Parmi les pollutions générées par ces matières, les mauvaises nouvelles se sont accumulées ces dernières semaines, avec la publication de plusieurs études alarmantes. Selon certaines d'entre elles, il est urgent d'agir, sans quoi on se retrouvera dans la situation invraisemblable où les océans contiendront plus de plastiques que de poissons, à l'horizon 2050.

Même si la situation de nos lacs n'est pas aussi grave, elle reste inquiétante. Entre le dépôt de la motion et aujourd'hui, nous avons appris que la Commission européenne avait pris conscience de la gravité de la situation et proposait d'interdire ou de limiter sévèrement l'utilisation d'une dizaine de produits à usage unique, parmi lesquelles les cotons-tiges, les couverts de pique-nique et les tiges de ballons. Je n'ai pas réussi à savoir si la paille était incluse, mais c'est très certainement le cas. Le choix de la Commission européenne s'est porté sur des produits pour lesquels des solutions de remplacement sont facilement disponibles et peu onéreuses. C'est d'ailleurs le cas de la paille, faite d'un composant plastique particulièrement nuisible. On la retrouve très souvent dans nos eaux, en raison de sa légèreté, et ensuite dans le corps des animaux terrestres ou aquatiques. D'autant plus que les pailles sont distribuées à tout va depuis plusieurs années sans que le client n'en fasse expressément la demande.

Plusieurs villes américaines et la Grande-Bretagne les ont bannies. D'autres pays tels que la France et la Belgique y songent. Nous sommes donc légèrement en retard, mais nous pouvons y remédier. La présente motion demande par conséquent au Conseil d'Etat de prévoir un cadre légal permettant de bannir la paille en plastique dans le canton de Vaud, à l'instar de la Ville de Neuchâtel. Il faudrait aussi faire précéder l'interdiction formelle d'une campagne d'incitation et de sensibilité.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.